Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

6 août 2019

Publique

Original:

EB 2019/127/R.43

Paglias



Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Francesca Maselli

Secrétaire du Comité des pensions du personnel du FIDA téléphone: +39 06 5459 2259

courriel: f.maselli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et des relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Le mandat de tous les représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA expirant le 30 septembre 2019, le Conseil d'administration est invité à élire leurs remplaçants (un membre et deux membres suppléants) pour un mandat de trois ans qui expirera le 30 septembre 2022.

Élection des représentants du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

- 1. À sa cent dix-huitième session, en septembre 2016, le Conseil d'administration a élu les membres et les membres suppléants suivants pour représenter le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA pour un mandat de trois ans expirant le 30 septembre 2019:
 - S. E. Elías Rafael Eljuri Abraham (République bolivarienne du Venezuela), membre;

Mme Liliane Ortega (Suisse), membre suppléant;

- M. Md. Mafizur Rahman (Bangladesh), membre suppléant.
- 2. La pièce jointe I contient une liste des personnes (et des pays qu'elles représentent) qui ont à ce jour rempli les fonctions de membre ou de membre suppléant représentant le Conseil des gouverneurs.
- 3. La pièce jointe II fournit des précisions sur la représentation du Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA.
- 4. Le membre et le membre suppléant représentant actuellement le Président du FIDA sont respectivement M. Alvaro Lario et M. Pierre Moreau-Péron. M. Francesco Ranalletta occupe les fonctions de membre, et M. Liam Chicca celles de membre suppléant représentant les participants.

Pièce jointe I EB 2019/127/R.43

Membres et membres suppléants représentant le Conseil des gouverneurs au Comité des pensions du personnel du FIDA

LIDA	
Membres A.J. Peckham (Royaume-Uni) A. Maziq (Libye) M. Abdelhadi (Tunisie) Y.A. Hamdi (Égypte) A.E.A. El-Gazzar (Égypte) A.Y.A. Bukhari (Arabie saoudite) M. Deregibus (Argentine) W.E. Khereiji (Arabie saoudite) A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite) J. Robles-Aguilar (Mexique) S. Masarweh (Jordanie) N. Gangadharan (Inde) R.J. Huber (Allemagne) Y. Tensue (Érythrée) B. Dunnzlaff (Allemagne) A. Zimmerman (Argentine) K. Komape (Afrique du Sud)	01.09.78 - 01.09.80 19.09.80 - 18.08.82 20.04.83 - 12.02.85 13.02.85 - 01.12.85 30.04.86 - 31.05.88 15.09.88 - 26.03.90 04.10.90 - 23.06.92 09.09.92 - 31.08.94 13.04.95 - 30.09.95 01.10.98 - 30.09.95 01.10.98 - 30.09.00 01.10.00 - 30.09.01 06.12.01 - 31.12.02 10.04.03 - 30.09.04 01.10.04 - 31.08.07 01.10.07 - 30.09.10 01.10.10 - 31.12.11
M. Jurgens (Afrique du Sud)	04.04.12 - 30.09.13
M. Rampedi (Afrique du Sud) E.R. Eljuri Abraham (République bolivarienne du Venezuela)	30.09.13 - 30.09.16 01.10.16 - 30.09.19
Membres suppléants	
S. Aidara (Sénégal) K.E. Norrman (Suède) C.A. Hartman (Finlande) K. Obata (Japon) M. Deregibus (Argentine)	01.09.78 - 12.02.82 01.04.82 - 01.12.83 01.09.84 - 30.04.87 13.02.88 - 15.03.89 14.09.89 - 03.10.90
R.M. Seifman (États-Unis) W.E. Khereiji (Arabie saoudite) I. di Giovan Battista (Argentine) D. Ertle (Allemagne)	14.09.89 - 05.08.91 04.10.90 - 08.09.92 09.09.92 - 30.09.95 09.09.92 - 30.09.95
A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite) Tang Z. (Chine) K.G. Dilg (Allemagne)	01.10.95 - 30.09.98 13.04.95 - 30.09.98 01.10.98 - 31.12.99

S. Toro (Finlande) 01.10.98 - 31.12.02 R.J. Huber (Allemagne) 04.05.00 - 05.12.01Y. Tensue (Érythrée) 06.12.01 - 09.04.03 B. Dunnzlaff (Allemagne) 10.04.03 - 30.09.04 M.S.M.A. Harbi (Soudan) 10.04.03 - 30.09.04 A.S. Al-Aquil (Arabie saoudite) 01.10.04 - 25.05.06 E.R.M. Perera (Sri Lanka) 09.09.04 - 01.06.07 S.N. Mauludiah (Indonésie) 14.09.06 - 22.01.10 01.10.07 - 30.09.10A.B. Hønningstad (Norvège) D. Rahdiansyah (Indonésie) 01.10.10 - 29.07.11 S. Marguccio (Italie) 01.10.10 - 13.12.12A. Saptono (Indonésie) 15.09.11 - 30.09.13

D. Hissard (France)

L. Ortega (Suisse)

T. Aldriweesh (Arabie saoudite)

Md. M. Rahman (Bangladesh)

13.12.12 - 30.09.15

30.09.13 - 30.09.16

01.10.16 - 31.12.17 01.10.16 - 30.09.19 Pièce jointe II EB 2019/127/R.43

Comité des pensions du personnel du FIDA

L'article 4 de ses statuts dispose que la Caisse commune des pensions du 1. personnel des Nations Unies, à laquelle le FIDA est affilié depuis le 1er janvier 1978, est administrée par: le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; les comités des pensions du personnel des divers organismes affiliés; le secrétariat du Comité mixte et ceux des comités susmentionnés. L'article 6 c) des statuts stipule que les comités des pensions du personnel des institutions spécialisées des Nations Unies "se composent de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation, de telle sorte que chacun ait un nombre égal de représentants; en outre, dans le cas des participants, les membres et membres suppléants doivent être eux-mêmes des participants fonctionnaires de l'organisation. Chaque organisation affiliée établit les règles applicables à l'élection ou à la désignation des membres et membres suppléants de son comité des pensions du personnel".

- 2. En application des articles susvisés, le Comité des pensions du personnel du FIDA a été officiellement constitué le 13 février 1979. Il a adopté son propre règlement intérieur, aux termes duquel trois membres et membres suppléants sont désignés ou élus pour un mandat de trois ans et peuvent être désignés à nouveau ou réélus.
- 3. Conformément aux statuts de la Caisse commune des pensions, le Comité est composé comme suit:
 - un membre et un membre suppléant du personnel du FIDA, représentant le Président du FIDA;
 - un membre et un membre suppléant choisis par le personnel, représentant les participants à la Caisse commune des pensions;
 - un membre et un membre suppléant choisis par le Conseil d'administration, au nom du Conseil des gouverneurs (conformément aux pouvoirs que le Conseil des gouverneurs a délégués au Conseil d'administration par la résolution 77/2, adoptée à sa première session). Toutefois, à la session du Conseil d'administration de septembre 1989, il a été convenu que le Conseil des gouverneurs serait représenté par un membre et deux membres suppléants, étant donné que, sur toute période de trois ans, il y a normalement un certain taux de renouvellement du Conseil d'administration.